

## HORAIRE INDICATIF 2024 (inclus les vacances)

Reprise: 15 janvier - fin du travail: 20 décembre

Période	Horaire	Heure par jour (inclus pause 1/4 par jour)	Jours			Total des heures
			de travail	vacances	feriés	
01.01 au 15.03	8-12 et 13-17	8	45	7	2	432,0 h
18.03 au 29.03	7 1/2-12 et 13-17	8 1/2	9	0	1	85,0 h
01.04 au 13.09	7-12 et 13-17	9	101	14	4	1071,0 h
16.09 au 17.10	7 1/2-12 et 13-17	8 1/2	24	0	1	212,0 h
18.10 au 31.12	8-12 et 13-17	8	45	4	1	400,0 h
<b>TOTAUX BRUTS</b>		/	224	25	9	2200,0 h

RECAPITULATION MENSUELLE						
Janvier	176,00	Juillet	207,00	Total:	2'200,00 h	
Février	168,00	Août	198,00			
Mars	173,00	Septembre	183,50	Semaine moy.	2'200,00	: 52,00 = 42,31 h
Avril	198,00	Octobre	190,50			
Mai	198,00	Novembre	168,00	Journée moy.	2'200,00	: 258 = 8,53 h
Juin	180,00	Décembre	160,00			

- Nota:
- Demeurent réservés les changements d'horaire pour cause de travail ou de météo
  - Une absence, même de courte durée, pour maladie ou accident, ne sera rémunérée que sur présentation d'un certificat médical
  - Si les vacances d'été sont prises les deux premières semaines d'août, le 1er août donne droit à une journée de compensation

- Annexes:
- 1 table de calcul
  - 1 table jours vacances et fériés payables